

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 78/25
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 815'000.- pour les travaux de
construction d'un trottoir et d'un accès à la zone
industrielle « Pussaz II »**

Délégué municipal : Jean-Philippe STECK, municipal aménagement du territoire,
jp.steck@moudon.ch, 079/536.56.79

Adopté par la Municipalité le 12 mai 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 815'000.— pour financer la construction d'un trottoir et d'un accès à la zone industrielle « Pussaz II ».

Ces aménagements visent à valoriser le terrain industriel communal et à renforcer son attractivité auprès d'entreprises créatrices d'emplois intéressées par son acquisition. Le projet permettra également de profiter du lancement du chantier de réaménagement de la jonction sud avec la RC601, prévu à l'automne 2025, en créant des synergies, notamment pour faciliter l'accès à l'installation de chantier sur la parcelle n° 1368.

C'est en 2005 que la Municipalité a entrepris les démarches et études nécessaires afin d'équiper les terrains de la zone industrielle située entre les bâtiments de la Pussaz et la route cantonale 626-B-P en direction d'Oron-la-Ville.

L'étude réalisée a abouti sur un projet appelé Équipement « Champs de la Pussaz » - Étape II, daté du 22 avril 2005. Elle comprend une route industrielle de desserte connectée à la route cantonale à environ 110 m en amont du carrefour actuel de la Pussaz. Elle fixe également les tracés des conduites des services et des canalisations d'évacuation des eaux.

Le projet a été repris et mis à jour en 2022 pour être présenté à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Moyennant des adaptations sécuritaires comme la réduction de la vitesse sur la route cantonale et l'ajout de voies d'insertion et de présélection, le projet a pu être présenté à l'examen cantonal et recevoir un préavis positif. La variante retenue minimise les emprises foncières pour les propriétaires privés riverains, qui ont accepté le projet et signé une convention à l'amiable.

2. Périmètre et objet de l'étude

Le périmètre du projet figure sur le plan annexé. Il parcourt environ 190 m sur la RC626-B-P, à 30m du carrefour du chemin de la Pussaz en direction de Oron-la-Ville.

Les travaux envisagent :

- A. L'élargissement de la chaussée ;
- B. La création de deux îlots ;
- C. La construction d'un trottoir reliant le chemin de la Pussaz et le nouveau accès ;
- D. La construction de nouvelles conduites de gaz et d'eau potable ;

3. Emprises foncières

Des emprises sur trois parcelles sont prévues pour la réalisation de ce projet, une desquelles appartient à la Commune.

Les surfaces envisagées sont les suivantes :

- Parcelle 1440 : Propriétaire : *M. Serge Deillon* 64 + 75 m²
- Parcelle 1344 : Propriétaire : *Lidl Suisse SA* 85 m²
- Parcelle 1368 : Propriétaire : *Commune de Moudon* 543 m²

Le prix d'achat du mètre carré est celui offert pour les emprises réalisées lors du projet sur la jonction sud pour les terrains affectés en zone industrielle, à savoir, CHF 100.— le m².

Les frais totaux dérivés de ces opérations s'élèvent à CHF 22'400.— (parcelle communale exclue). Ce montant sera confirmé avec les relevés finaux qui se réaliseront à la fin des travaux.

4. Stabilité de la route

Pour la réalisation de ce projet, la structure de la chaussée sera similaire à celle de la jonction sud. Étant donné que la couche de roulement sera mise en place en même temps que celle du projet mentionné, elle aura le même revêtement et la même épaisseur.

5. Aménagement projeté

D'après les remarques reçues de la part du Canton, le projet prévoit une voie de présélection et une voie d'insertion pour respectivement l'accès et la sortie de la nouvelle zone industrielle.

Général

La nouvelle largeur passera des 6m actuels à 10,75m aux endroits avec les trois voies. Deux îlots sont également prévus :

- En direction de Moudon depuis Ursy, un îlot directionnel sera mis en place pour annoncer la voie de présélection,
- Au niveau de la patte d'oie, un îlot séparera les deux voies. Les épures de giration des poids lourds ont été vérifiées et les largeurs adaptées afin d'éviter des empiétements.

Trottoir et mur de soutènement

Un trottoir est prévu sur le bord ouest de la route cantonale, le long de la parcelle 1440. La ZI Pussaz II peut ainsi être rejointe à pied depuis la ville, étant donné que le trottoir sera complété dans le cadre du projet de réaménagement de la jonction sud.

Le manque de largeur et la différence d'altitude entre le bord de la route et les aménagements privés existants sur la parcelle 1440 implique la construction d'un mur de soutènement et limite la largeur du trottoir à 1.50 m.

Ce mur atteindra une hauteur maximale de 2.50m.

Conduites d'eau potable et de gaz

Une conduite de gaz et une conduite d'eau potable seront raccordées aux réseaux existants afin d'amener les services jusqu'à l'entrée de la future zone industrielle. Étant donné que la nature de l'entreprise prenant la parcelle communale n°1368 est encore inconnue, les diamètres des nouveaux tubes ont le même diamètre que les existants.

Par ailleurs, une nouvelle borne hydrante sera installée.

Aménagements spéciaux

Le revêtement supérieur prévu est du type MR 8, qui présente des caractéristiques phono absorbantes. Ceci sera mise en œuvre en même temps que la couche de roulement du projet de la jonction sud, prévue également avec ce type d'enrobé.

Afin d'avoir la chaussée au niveau définitif pendant la durée des travaux sur la jonction sud, la couche intermédiaire projetée sera mise en place sur une épaisseur de 8cm. Au moment de la pose du tapis, cette couche sera fraisée de 3cm, ce qui représente l'épaisseur de l'MR 8.

6. Aspects financiers

6.1 Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont issus d'offres reçues par la Municipalité ou par similitude avec des prestations équivalentes :

		Montant, CHF
A.	Génie Civil	450'000.-
B.	Appareillage	65'000.-
C.	Honoraires d'ingénieur	50'000.-
1.	Supplément pour structures porteuses	15'000.-
D.	Travaux géométriques	15'000.-
E.	Travaux de marquage	15'000.-
F.	Emprises foncières	29'000.-
G.	Etude avant préavis (autorisation 1/21)	46'401.-
G.	Divers et imprévus	68'531.-
	Montant total HT	753'932.-
	TVA 8.1 %	61'068.-
	TOTAL TTC, CHF :	815'000.-

6.2 Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Route » : CHF 698'700.- à amortir en 40 ans, soit CHF 17'470.- par année.
- Investissement « Canalisations eau » : CHF 67'600.- HT à amortir en 60 ans, soit CHF 1'122.- par année.

- Investissement « Canalisation gaz » : CHF 40'100.- HT à amortir en 50 ans, soit CHF 800.- par année.

La charge annuelle d'amortissement se monte donc à CHF 19'490.- pour l'ensemble des investissements présentés dans ce préavis.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 806'400.- (TVA déduite sur la partie eau et gaz)

Autofinancement 80% CHF 645'120.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 161'280.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 4'032.- la première année et à un total de CHF 85'000.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

7. Planification

En cas d'acceptation du préavis, et sous réserve de l'obtention des autorisations cantonales, les travaux seront réalisés d'ici à la fin de l'année 2025, en synergie avec le lancement du chantier de réaménagement de la jonction sud avec la RC601. La durée des travaux est estimée à quatre mois.

8. Aspects du développement durable

La construction du trottoir et de l'accès à la zone industrielle s'inscrit dans une démarche de développement durable, en favorisant notamment les déplacements piétons. Le projet prévoit l'utilisation de matériaux durables et la pose d'un revêtement routier de type MR 8, reconnu pour ses propriétés phono-absorbantes, contribuant ainsi à la réduction des nuisances sonores liées au trafic.

9. Conclusions

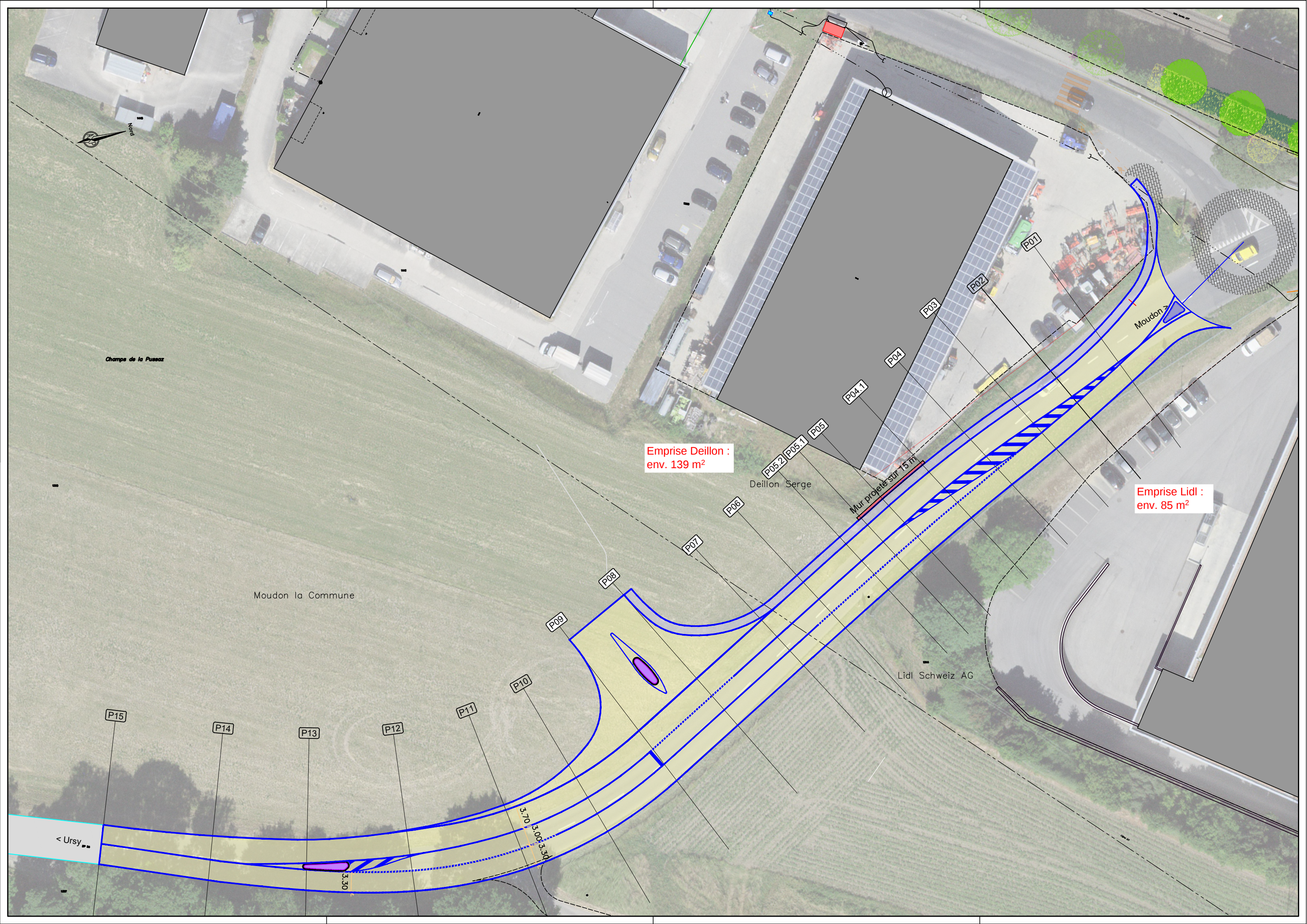
Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 78/25 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. **accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 815'000.— pour les travaux d'aménagement d'un accès à la zone industrielle « Pussaz 2 », dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
 2. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan et amortie dans le respect des normes comptable MCH2.**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :
  
C.PICO A. IMERI

Annexes : Plan de situation orthophoto et Plan des emprises 1 : 500



CARREFOUR DE L'ACCES ROUTIER
A LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA PUSSAZ 2

PROJET

PLAN DES EMPRISES

TABLEAU DES IMMEUBLES A EXPROPRIER

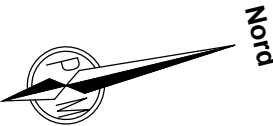
PARCELLE	PROPRIETAIRES	SURFACE TOTALE	CESSION (EMPRISE)	EMPRISE PROVISOIRE
1344	Lidl Schweiz AG, Weinfelden	10'153 m ²	① 85 m ²	① 35 m ²
1368	Moudon la Commune	32'525 m ²	② 543 m ²	- m ²
1440	Deillon Serge	4'696 m ²	③ 64 + 75 m ²	③ 29 m ²

ECHELLE 1 : 500

Date : 24.03.2025

Dessin : PM

Plan n° M220212/07/10



1368
Moudon la Commune

② 543 m²

1440
Deillon Serge

③ 64 m²

③ 75 m²

1344
Lidl Schweiz AG

① 85 m²

< Ursy

DP 24

1357

1350

Ligne



NPPR INGÉNIEURS ET
GÉOMÈTRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Ch. Château-Sec 6 / CP 63 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch